

**PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 JUILLET 2023**

La convocation a été adressée individuellement le 23 juin 2023 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le lundi 3 juillet 2023 à 19 heures 45.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, AUDREY LE GOFF, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, MAIWENN QUENTEL

Absents : GILDAS QUIVIGER, ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF, CELINE COADOUR

Procurations : ARMEL LORCY à MAIWENN QUENTEL

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Secrétaire de séance : Gérard KNIPILLAIRE a été désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2023**

Les élus ont-ils des remarques ?

- Aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal  
 Observations de la part des membres à propos du PV du CM du 25/05/2023

**URBANISME - PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 25 MAI 2023**

Pour information, Stéphane L'HELGOUALCH, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 25 mai 2023 :

- Déclarations préalables

1. M DENNIELOU Florian a déposé le 1<sup>er</sup> juin 2023 une Déclaration Préalable pour la construction d'un mur de clôture sur le terrain cadastré AB n° 466, 7b rue de Pont de Buis
2. M MARC Lionel a déposé le 1<sup>er</sup> juin 2023 une Déclaration Préalable pour la construction d'un muret +palissade + abri de jardin 12m2 sur le terrain cadastré AB n°1351, 5 lot Gwaremm Vras
3. Mme. MOAL-GRIMONT Emmanuelle a déposé le 3 juin 2023 une Déclaration Préalable pour la réalisation d'une véranda 14.70m2 sur le terrain cadastré AB n°57-58, 2 bis rue des Fleurs.
4. EARL TY GWENN a déposé le 15 juin 2023 une Déclaration Préalable pour un abattage d'arbres remplacés par une haie bocagère arbustive sur le terrain cadastré ZE 133-134, Ker Héol
5. M BRENAUT Jean-François a déposé le 22 juin 2023 une Déclaration Préalable pour un bardage en PVC crème sur la façade arrière sur le terrain cadastré AB n° 331, 19 rue de Pont de Buis
6. M CAURANT Bruno a déposé le 24 juin 2023 une Déclaration Préalable pour la construction d'un abri voiture adossé au hangar sur le terrain cadastré E n° 657, Roz Avel

- Permis de construire

1. M. MORVAN Yvon a déposé le 26 mai 2023 un Permis de Construire pour la construction d'une maison ossature bois sur la parcelle cadastrée B377p, Ty Per Louis.
2. La SCI POULIK a déposé le 9 juin 2023 un Permis de Construire pour la construction d'un bâtiment comprenant une partie entrepot et une partie bureau sur la parcelle cadastrée ZC 119-108, ZA Menez Bos.
7. M ROLLAND Gauthier a déposé le 28 juin 2023 une Déclaration Préalable pour un ravalement de façade sur le terrain cadastré E n° 320, Campoull
8. Mme FAGON Nathalie a déposé le 30 juin 2023 une Déclaration Préalable pour le changement de la porte d'entrée sur le terrain cadastré AB n° 415, 10 hameau Park Ar Brug

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur Frédéric DRELON, Maire a rappelé que la Commission a pour rôle l'établissement et la révision de la liste électorale. Elle statue sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs. Elle est composée de 5 membres qui sont conseillers municipaux (à l'exception du maire et des adjoints) suivant l'ordre du tableau. Il y a 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la deuxième liste. S'ils refusent, on prend le conseiller suivant.

- |                      |                  |
|----------------------|------------------|
| - Maryvonne BLONDEAU | - Armel LORCY    |
| - Gérard KNIPILLAIRE | - Céline COADOUR |
| - Audrey LE GOFF     |                  |

Vote : Unanimité

### **VALIDATION 2eme TRANCHE KERHUELLA : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Suite à la consultation des entreprises PIGEON, COLAS et EUROVIA en date du 17/05/2023. Nous avons reçu Vendredi 09/06/2023 (date limite de réponse), 2 offres (PIGEON et COLAS).

Vous trouverez ci-joint le comparatif des offres.

<b>DESIGNATION TRAVAUX</b>	<b>PIGEON</b>	<b>COLAS</b>	<b>ESTIMATION</b>
<i>Voirie</i>	<i>49 078.25€</i>	<i>54 265.40€</i>	<i>53 500.00€</i>
<i>Réseaux d'eaux pluviales</i>	<i>8 770.00€</i>	<i>7 863.40€</i>	<i>8 000.00€</i>
<i>Signalisation</i>	<i>6 450.50€</i>	<i>5 300.50€</i>	<i>5 500.00€</i>
<i>Aménagement paysager</i>	<i>5 350.00€</i>	<i>4 597.50€</i>	<i>4 000.00€</i>
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>69 648.75€</b>	<b>72 026.80€</b>	<b>71 000.00€</b>
<b>TVA</b>	<b>13 929.75€</b>	<b>14 405.36€</b>	<b>14 200.00€</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>83 578.50€</b>	<b>86 432.16€</b>	<b>85 200.00€</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir :

Entreprise PIGEON Bretagne Sud – 56700 HENNEBONT

- d'ATTRIBUER le marché à l'entreprise PIGEON pour la réalisation des travaux de la tranche 2 pour le secteur de Kerhuella,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation.

Vote : Unanimité

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INITIATION AU BRETON A L'ECOLE JULIE DAUBIE**

Stéphanie LE GUILLOU présente au Conseil Municipal la proposition de validation de la convention de financement avec le Conseil Départemental de 2 heures hebdomadaires d'initiation au breton à l'École Julie Daubié, pour la prochaine année scolaire, soit à partir de septembre 2023 pour 3 années scolaires. La participation de la commune est de 50 % du coût à laquelle sera soustraite la participation du Conseil Départemental. Le coût estimatif pour la commune serait donc de 1 216,90 € pour une année scolaire.

Le Conseil Municipal doit donc autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Finistère.

Vote: Unanimité

### **AFFAIRES DIVERSES**

Des frais seront à prévoir à la rentrée car la chaudière de l'école est en panne. Il faut réfléchir au remplacement de la chaudière Gaz. Remplacement à l'identique ou pompe à chaleur ? La différence de prix est considérable donc il faut étudier tous les paramètres.

Rappel du problème des déjections canines : le Maire a rapporté son intervention auprès d'un administré qui promenait son chien et qui ne ramassait pas ses déjections. Il a été agressé verbalement et a été porté plainte en Gendarmerie.

Fin de la séance à 20 heures 05

Le secrétaire de séance,

G.KNIPILLAIRE

Le Maire,

F.DRELON

**PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 JUILLET 2023**

La convocation a été adressée individuellement le 23 juin 2023 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le lundi 3 juillet 2023 à 19 heures 45.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : FREDERIC DRELON, STEPHANIE LE GUILLOU, GERARD KNIPILLAIRE, AUDREY LE GOFF, STEPHANE L'HELGOUALCH, ISABELLE LEJEUNE, MICKAEL BERNARD, MARYVONNE BLONDEAU, MAIWENN QUENTEL

Absents : GILDAS QUIVIGER, ANGELIQUE KERUZEC, MICHIEL IRIK, ARMEL LORCY, GAELLE MOTREFF, CELINE COADOUR

Procurations : ARMEL LORCY à MAIWENN QUENTEL

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Secrétaire de séance : Gérard KNIPILLAIRE a été désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2023**

Les élus ont-ils des remarques ?

- Aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal  
 Observations de la part des membres à propos du PV du CM du 25/05/2023

**URBANISME - PRESENTATION DES DOSSIERS RECUS EN MAIRIE DEPUIS LE 25 MAI 2023**

Pour information, Stéphane L'HELGOUALCH, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal les dossiers d'urbanisme déposés en Mairie depuis le 25 mai 2023 :

- Déclarations préalables

- 1.M DENNIELOU Florian a déposé le 1<sup>er</sup> juin 2023 une Déclaration Préalable pour la construction d'un mur de clôture sur le terrain cadastré AB n° 466, 7b rue de Pont de Buis
2. M. MARC Lionel a déposé le 1<sup>er</sup> juin 2023 une Déclaration Préalable pour la construction d'un muret +palissade + abri de jardin 12m2 sur le terrain cadastré AB n°1351, 5 lot Gwaremm Vras
3. Mme. MOAL-GRIMONT Emmanuelle a déposé le 3 juin 2023 une Déclaration Préalable pour la réalisation d'une véranda 14.70m2 sur le terrain cadastré AB n°57-58, 2 bis rue des Fleurs.
- 4.EARL TY GWENN a déposé le 15 juin 2023 une Déclaration Préalable pour un abattage d'arbres remplacés par une haie bocagère arbustive sur le terrain cadastré ZE 133-134, Ker Héol
- 5.M BRENAUT Jean-François a déposé le 22 juin 2023 une Déclaration Préalable pour un bardage en PVC crème sur la façade arrière sur le terrain cadastré AB n° 331, 19 rue de Pont de Buis
- 6.M CAURANT Bruno a déposé le 24 juin 2023 une Déclaration Préalable pour la construction d'un abri voiture adossé au hangar sur le terrain cadastré E n° 657, Roz Avel

- Permis de construire

1. M. MORVAN Yvon a déposé le 26 mai 2023 un Permis de Construire pour la construction d'une maison ossature bois sur la parcelle cadastrée B377p, Ty Per Louis.
2. La SCI POULIK a déposé le 9 juin 2023 un Permis de Construire pour la construction d'un bâtiment comprenant une partie entrepot et une partie bureau sur la parcelle cadastrée ZC 119-108, ZA Menez Bos.
- 7..M ROLLAND Gauthier a déposé le 28 juin 2023 une Déclaration Préalable pour un ravalement de façade sur le terrain cadastré E n° 320, Campoull
- 8.Mme FAGON Nathalie a déposé le 30 juin 2023 une Déclaration Préalable pour le changement de la porte d'entrée sur le terrain cadastré AB n° 415, 10 hameau Park Ar Brug

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur Frédéric DRELON, Maire a rappelé que la Commission a pour rôle l'établissement et la révision de la liste électorale. Elle statue sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs. Elle est composée de 5 membres qui sont conseillers municipaux (à l'exception du maire et des adjoints) suivant l'ordre du tableau. Il y a 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la deuxième liste. S'ils refusent, on prend le conseiller suivant.

- |                      |                  |
|----------------------|------------------|
| - Maryvonne BLONDEAU | - Armel LORCY    |
| - Gérard KNIPILLAIRE | - Céline COADOUR |
| - Audrey LE GOFF     |                  |

Vote : Unanimité

### VALIDATION 2eme TRANCHE KERHUELLA : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Suite à la consultation des entreprises PIGEON, COLAS et EUROVIA en date du 17/05/2023. Nous avons reçu Vendredi 09/06/2023 (date limite de réponse), 2 offres (PIGEON et COLAS).

Vous trouverez ci-joint le comparatif des offres.

DESIGNATION TRAVAUX	PIGEON	COLAS	ESTIMATION
Voirie	49 078.25€	54 265.40€	53 500.00€
Réseaux d'eaux pluviales	8 770.00€	7 863.40€	8 000.00€
Signalisation	6 450.50€	5 300.50€	5 500.00€
Aménagement paysager	5 350.00€	4 597.50€	4 000.00€
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>69 648.75€</b>	<b>72 026.80€</b>	<b>71 000.00€</b>
TVA	13 929.75€	14 405.36€	14 200.00€
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>83 578.50€</b>	<b>86 432.16€</b>	<b>85 200.00€</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir :

Entreprise PIGEON Bretagne Sud – 56700 HENNEBONT

- d'ATTRIBUER le marché à l'entreprise PIGEON pour la réalisation des travaux de la tranche 2 pour le secteur de Kerhuella,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation.

Vote : Unanimité

### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION INITIATION AU BRETON A L'ECOLE JULIE DAUBIE

Stéphanie LE GUILLOU présente au Conseil Municipal la proposition de validation de la convention de financement avec le Conseil Départemental de 2 heures hebdomadaires d'initiation au breton à l'École Julie Daubié, pour la prochaine année scolaire, soit à partir de septembre 2023 pour 3 années scolaires. La participation de la commune est de 50 % du coût à laquelle sera soustraite la participation du Conseil Départemental. Le coût estimatif pour la commune serait donc de 1 216,90 € pour une année scolaire.

Le Conseil Municipal doit donc autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental du Finistère.

Vote: Unanimité

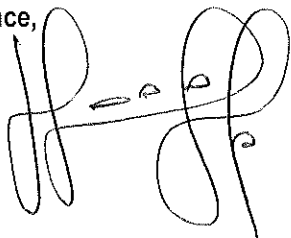
### AFFAIRES DIVERSES

Des frais seront à prévoir à la rentrée car la chaudière de l'école est en panne. Il faut réfléchir au remplacement de la chaudière Gaz. Remplacement à l'identique ou pompe à chaleur ? La différence de prix est considérable donc il faut étudier tous les paramètres.

Rappel du problème des déjections canines : le Maire a rapporté son intervention auprès d'un administré qui promenait son chien et qui ne ramassait pas ses déjections. Il a été agressé verbalement et a été porté plainte en Gendarmerie.

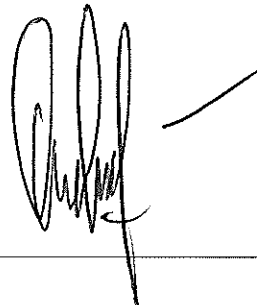
Fin de la séance à 20 heures 05

Le secrétaire de séance,



G.KNIPIILLAIRE

Le Maire,



F.DRELON